

E/ECE/324 }
E/ECE/TRANS/505 } Rev.2/Add.12H/Amend.3

7 juin 2005

ACCORD

**CONCERNANT L'ADOPTION DE PRESCRIPTIONS TECHNIQUES UNIFORMES
APPLICABLES AUX VEHICULES A ROUES, AUX EQUIPEMENTS ET AUX PIECES
SUSCEPTIBLES D'ETRE MONTES OU UTILISES SUR UN VEHICULE A ROUES ET
LES CONDITIONS DE RECONNAISSANCE RECIPROQUE DES HOMOLOGATIONS
DELIVREES CONFORMEMENT A CES PRESCRIPTIONS */**

(Révision 2, comprenant les amendements entrés en vigueur le 16 octobre 1995)

Additif 12H : Règlement No 13-H

Amendement 3

Complément 3 - Date d'entrée en vigueur : 4 avril 2005

**PRESCRIPTIONS UNIFORMES RELATIVES A L'HOMOLOGATION DES
VOITURES PARTICULIERES EN CE QUI CONCERNE LE FREINAGE**



NATIONS UNIES

*/ Ancien titre de l'Accord

Accord concernant l'Adoption de conditions uniformes d'homologation et la reconnaissance réciproque de l'homologation des équipements et pièces de véhicules à moteur, en date, à Genève, du 20 mars 1958.

GE.05-21531

Ajouter les nouveaux paragraphes suivants et les notes de bas de page correspondantes:

- "5.2.22 Émission d'un signal pour l'allumage des feux-stop.
- 5.2.22.1 L'actionnement du système de freinage de service par le conducteur doit générer un signal qui servira à allumer les feux-stop.
- 5.2.22.2 L'actionnement du système de freinage de service par le biais du "freinage à commande automatique" doit générer le signal susmentionné. Toutefois, lorsque le ralentissement induit est inférieur à $0,7\text{m/s}^2$ lorsque le véhicule roule à une vitesse supérieure à 50 km/h, le signal peut être supprimé. */
- 5.2.22.3 L'actionnement d'une partie du système de freinage de service par le biais du "freinage sélectif" ne doit pas générer le signal susmentionné. **/
- 5.2.22.4 Les systèmes de freinage électrique par récupération, qui produisent une force de ralentissement par relâchement de la pédale d'accélérateur, ne doivent pas générer le signal susmentionné."

*/ Au moment de l'homologation de type, le constructeur automobile devra confirmer le respect de ces dispositions.

**/ En situation de "freinage sélectif", le passage à la fonction "freinage à commande automatique" est possible.